

Landerneau, le 21 décembre 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi sur la séparation Conseil Vente des produits phytosanitaires est entrée en vigueur. **Eureden a fait le choix de conserver la vente** des produits incluant l'obligation de vous proposer un choix de solutions alternatives ou chimiques pour la protection de vos cultures et de délivrer toutes les informations réglementaires.

**Quelles sont les conséquences pour vous agriculteurs ?**

Vous devrez, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avoir réalisé un **conseil stratégique** par un organisme agréé (Chambre d'Agriculture, CER, COGEDIS, INNOVAL...) ; celui-ci établira pour votre exploitation un diagnostic et un plan d'action de l'utilisation des produits phytosanitaires et solutions alternatives sur votre exploitation. Ce conseil stratégique sera également indispensable pour renouveler votre certiphyto, nécessaire pour acheter et appliquer les produits de protection des cultures. Vous pourrez commencer à réserver votre place auprès d'un des organismes de votre choix dès le début de l'année 2022.

D'ores et déjà, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, vous **êtes l'acteur du choix de votre stratégie de protection de vos cultures**. Pour cela, votre technicien cultures Eureden vous propose déjà plusieurs parcours cultures possibles afin de vous permettre de décider en toute connaissance de cause. La marque de ce choix est votre signature sur le bon de commande. Les conditions d'utilisation des produits vendus vous seront restituées sous format mail ou papier grâce à notre logiciel AGRINIUM.

Nous continuons à assurer avec nos techniciens **les observations et le suivi au plus près de vos cultures** en vous avertissant comme d'habitude dès qu'un incident sanitaire pourra survenir afin que vous puissiez prendre vos dispositions anticipées et validées précédemment. Nous avons d'ailleurs mis au point une nouvelle application sur smartphone (Vue du champ) qui permettra à votre technicien de vous avertir en temps réel sur l'état de vos cultures par SMS ou mail selon votre choix.

Pour tout renseignement complémentaire, ou pour toute question relative au **certiphyto**, n'hésitez pas à contacter d'abord votre technicien cultures, ou éventuellement le service formation adhérents d'Eureden au N° suivant **02.98.25.30.53** ou à l'adresse mail suivante : **[formationagriculteur@eureden.com](mailto:formationagriculteur@eureden.com)**

Cordialement,

Serge Le Bartz,  
Le Président



Evelyne Kervadec,  
Commission Agrofourniture



- Au verso Liste des produits alternatifs existant à la gamme par famille
- En PJ : Flyer SCV